

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

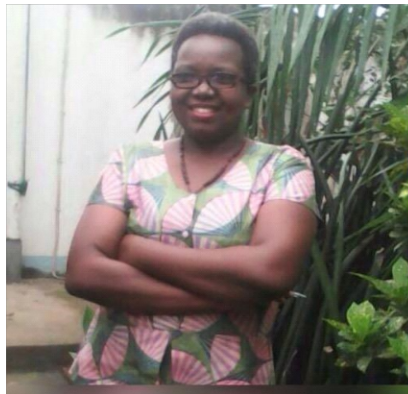
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n° 550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°404 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»

Semaine du 8 au 14 janvier 2024



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 14 janvier 2024, au moins 680 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
0. INTRODUCTION.....	4
I. CONTEXTE.....	4
I.1. POLITIQUE.....	4
I.2. SECURITAIRE	5
I.2.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	5
I.3. JUSTICE.....	6
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	7
II.1. DROIT A VIE.....	7
II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	7
II.2.1. DES PERSONNES TORTUREES.....	7
II.3. DROIT A LA LIBERTE.....	7
II.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/ OU PORTEES DISAPRUES.....	7
II.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	8
III. DROITS CATEGORIELS.....	8
IV. CONCLUSION.....	8



BRB : Banque de la République du Burundi
CDS : Centre de Santé
CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense
CNL : Congrès National pour la Liberté
DCE : Direction Communale de l'Enseignement
ECOFO : Ecole Fondamentale
FDNB : Force de Défense Nationale du Burundi
SNR : Service National de Renseignement

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, sécuritaire et judiciaire ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques et des droits catégoriels. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 3 retrouvés cadavres, 1 personne torturée, 1 personne enlevée et/ou portée disparue et 1 personne arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme et 1 mineur tués, 1 fille enlevée et/ ou portée disparue et 1 fille arrêtée arbitrairement.

Des agents du SNR, des administratifs et des Imbonerakure sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. POLITIQUE

Fermeture des frontières entre le Burundi et le Rwanda

En date du 11 janvier 2024, lors d'une réunion avec les administratifs en province Kayanza, le ministre de l'intérieur, de la sécurité publique et du développement communautaire, Martin Niteretse a annoncé la fermeture des frontières entre le Burundi et le Rwanda. Le ministre a avancé que le président du Rwanda est un mauvais voisin et qu'ils ont fermé les frontières en attendant que le président Rwandais se ressaisisse. Le Rwanda est accusé d'héberger les rebelles du Burundi.

Lors de cette réunion, Colonel Rémy Cishahayo, gouverneur de la province Kayanza a dit que récemment les soldats Rwandais ont dépassé les frontières pour des renseignements sur le positionnement des militaires Burundais mais a rassuré que les comités mixtes de sécurités se portent bien et que leurs travaux sont appréciés.

Le ministre Martin Niteretse, a ajouté que le recensement des étrangers a été fait par les administratifs dans tout le pays et que les résultats seront utilisés à des fins sécuritaires. Il a également lancé appel à tous les administratifs que la question de sécurité n'est pas l'affaire des commissaires, des commandants des régions militaires mais que ça concerne tout le monde.

Cette seconde fermeture des frontières avec le Rwanda arrive après des visites de hauts niveaux entre les leaders de ces deux pays après la prise du pouvoir du président Evariste Ndayishimiye.

Cette annonce de fermeture sans document administratif de notification a été surprise par tout le monde même le pays visé n'avait pas été informé de ce dernier que sur les media et réseaux sociaux comme l'atteste dans une déclaration rendue publique par le Rwanda. Dans cette déclaration, le Rwanda condamne la violation des principes de coopération régionale et d'intégration de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Le président Evariste Ndayishimiye avait accusé le Rwanda en date du 30 décembre 2023, que les rebelles qui attaquent le Burundi sont nourris, encadrés, logés et financés par eux. Accusation démentie par le Rwanda.

Ces mesures et accusations tombent après une attaque revendiquée par le mouvement Red-Tabara en date du 22 décembre 2023, sur la colline Vugizo, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

En date du 2 janvier 2024, Révérien Ndikuriyo, secrétaire général du parti CNDD-FDD, a animé une conférence de presse dans laquelle il est revenu sur la question des relations avec le Rwanda.

Il a dit envoyé une liste de personnes se trouvant au Rwanda pour que le gouvernement Rwandais les remette au Burundi en guise d'une bonne relation entre les deux pays.

Le Burundi accuse le Rwanda alors que le président avait dit que les militaires Burundais sont au Congo dans le cadre de poursuivre les rebelles Burundais s'y trouvant.

Les conséquences de cette fermeture sont multiples mais les populations des provinces frontalières seront plus touchées car elles exercent beaucoup d'activités entre elles.

1.2. SECURITAIRE

1.2.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 8 janvier 2024, sur la colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié en décomposition a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, Pamphile Hakizimana, administrateur communal de Buganda a donné l'ordre aux populations de cette localité d'enterrer immédiatement ce corps sur le même lieu.

Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

En date du 12 janvier 2024, vers 15 heures, sur la colline Nyarurambi, commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, cet homme avait été attrapé en train de voler une chèvre chez Damienne Mpawenimana, sur la sous-colline Nyamirama, colline Murago, de la même commune. Selon Louis Ndayihimbaze, commissaire communal de police à Gatara, la victime a été frappée par des gens non identifiés et est mort à des coups et blessures reçus. Selon les mêmes sources, dans l'après-midi du 12 janvier 2024, Damienne Mpawenimana, propriétaire de la chèvre, Constantin Ciza, Jean Paul Nsengiyumva et Elvis Duhimbazimana, tous voisins de Damienne sont arrêtés et incarcérés au cachot du poste de police de la commune Gatara pour des raisons d'enquêtes. Le corps du défunt a été conduit à la morgue de l'hôpital Kayanza en attendant que l'on connaisse la famille du défunt.

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 8 janvier 2024, sur la colline Rukana II, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie de Brice Bikorimana, âgé de 10 ans, a été retrouvé flottant dans un fossé pleine de l'eau de pluie tout près de la rivière Rusizi où on extrait des pierres. Selon des sources sur place, La famille du défunt considère que cet endroit issu d'un impact environnemental constitue un lieu très dangereux et exhorte au pouvoir public d'entamer des travaux d'aménagement pour éviter tout éventuel risque dans le futur.

La chasse des Rwandais en province Cibitoke

Suite à l'annonce de la fermeture de la frontière terrestre entre le Burundi et le Rwanda, des ressortissants rwandais des communes de Mugina et Rugombo en province Cibitoke sont à la fois sous arrêt et déjà expulsés depuis le 11 janvier 2024. Dans cette dernière commune, sur 61 rwandais arrêtés, 20 et 26 ont été sommés de quitter le sol burundais respectivement en date du 11 et du 12 janvier 2024 et 12 d'entre eux sont toujours incarcérés au cachot communal de Rugombo. Selon les mêmes sources, en commune Mugina, 38 rwandais éparpillés sur différentes collines sont à présent écroués au cachot de la commune en attente d'être expulsés manu militari dans leur pays d'origine. La quasi-totalité des rwandais arrêtés sont des ouvriers saisonniers engagés dans les travaux champêtres. L'autre catégorie de rwandais concernés étaient venus au Burundi pour des raisons d'ordre sociales et familiales. Les Imbonerakure sont pointés du doigt dans cette chasse contre tout ressortissant rwandais.

Cérémonie de clôture des entraînements paramilitaires en province Cibitoke

En date du 12 janvier 2024, dans la salle des fêtes de l'église pentecôte de Rusagara, une cérémonie de clôture des entraînements paramilitaire des Imbonerakure des communes Mugina et Rugombo, en province Cibitoke qui a débuté en date du 2 janvier 2024, a été rehaussée par Révérien Ndikuriyo, secrétaire

général du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, au total ces Imbonerakure étaient au nombre de 480 et lors de son discours de clôture, Révérien a vivement remercié ces jeunes Imbonerakure qui ont pris part à ces entraînements militaires d'intenses exercices physiques et de maniement des armes. Révérien Ndikuriyo a rappelé que les lauréats qui viennent de terminer la formation qu'ils sont avant tout engagés à défendre leur patrie. De son avis et avec les enseignements patriotiques reçus, ces jeunes Imbonerakure vont partir même à l'étranger pour apporter des renforts où les soldats de la FDNB sont allés combattre les ennemis du pays. « Il faut faire face à toute éventualité en combattant les ennemis terroristes du Burundi à la fois, à l'intérieur et à l'extérieur du pays » a déclaré Révérien Ndikuriyo dans son allocution. Révérien Ndikuriyo a promis des primes d'encouragement aux volontaires qui vont partir en spécifiant même que leurs familles vont recevoir des appuis financiers. « A tout moment, vous pouvez être déployés sur le champ de combat même au-delà des frontières du pays. Soyez prêts pour pallier aux effectifs moins nombreux des soldats suite à un faible engagement et à la réticence des nouvelles recrues à l'armée.» Selon les mêmes sources, les formateurs étaient des anciens combattants dont Déo Nsabimana, responsable des jeunes Imbonerakure dans la future province de Bujumbura et Mozaire Bazirutwabo, chef des anciens combattants dans la future commune de Mugina dont Mabayi et Mugina actuelles et des militaires. Les formateurs étaient logés à la permanence du parti CNDD-FDD à Mugina d'autres dans un hôtel sis à Rusagara. Le véhicule de l'administrateur communal de Mugina assurait les déplacements des formateurs, du bois de chauffages et des aliments. Pendant la nuit, ces jeunes faisaient des patrouilles et vers 3 heures du matin, ils se dirigeaient au stade de Mugina pour des formations militaires de managements des armes et autres techniques. En date du 29 décembre 2023, un hélicoptère s'y était posé à ce stade et des hommes inconnus y sont restés.

Sensibilisation au vol en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 13 janvier 2024, dans la permanence communale du parti CNDD-FDD de Bugabira, province Kirundo, dans une réunion dirigée par Abel Ahishakiye, chef des Imbonerakure à la nouvelle province « Butanyerera » a salué l'action des Imbonerakure qui pillent au Rwanda et a interdit toute personne qui oserait à dénoncer celui qui aurait volé les vaches au Rwanda. Cela a été dit après que, Jean Claude Ndemeye, procureur de Kirundo, a arrêté en date du 2 janvier 2024, le prénommé Juvénal, âgée de 43 ans, membre du parti CNDD-FDD pour enquêter des cas de vol des vaches au Rwanda qu'on lui four-nisse.

Un enfant brûlé en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

En date du 11 janvier 2024, vers 14 heures, sur la colline Karama, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, David Tuyisenge, âgé de 12 ans, élève en 2^{ème} à l'ECOFO Kigina, a été brûlé sur le bras gauche par son père, Innocent Nduwarugira, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, l'enfant a volé les maïs dans le champ de leur voisin et celui-ci a été attrapé en flagrant délit et a été amené à ses parents. Selon les mêmes sources, son père l'a frappé et l'a brûlé le bras gauche en jetant sur son corps une marmite de haricots en ébullition. L'enfant a été conduit au CDS Kigina et l'auteur n'a pas été inquiété.

1.3. JUSTICE

Libération de l'ancien gouverneur de la BRB

En date du 10 janvier 2024, Dieudonné Murengeantwari, ancien gouverneur de la banque de la République du Burundi a été libéré provisoirement de la prison centrale de Mpimba par le parquet Général de la République. Selon des sources sur place, Murengeantwari avait été arrêté en date du 7 octobre 2023 par les agents du SNR et a été mis en garde vue dans l'un des cachots du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi et après, il a été transféré à la prison centrale de Mpimba en date du 22 novembre 2023. Dans un communiqué sorti en date du 10 octobre 2023 par le procureur Général de la République, Léonard Manirakiza, a précisé que Murengeantwari était poursuivi par 4 accusations entre autre, atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale, la corruption passive, le blanchiment d'argent et le détournement des biens publics.

Comparution de la journaliste Floriane Irangabiye

En date du 11 janvier 2024, depuis 9 heures, à la chambre d'appel de la cour suprême de Bujumbura, Floriane Irangabiye, journaliste de la radio Igicaniro, un média en ligne a comparu devant cette chambre accompagnée par ses avocats, les membres de sa famille et certains diplomates accrédités à Bujumbura dont le représentant de l'Union Européenne au Burundi et l'Ambassadeur de France au Burundi. Selon des sources sur place, Floriane a été condamnée à 10 ans de prison et une amende d'un million de franc burundais par la cour d'appel de Ntahangwa. Elle est entre autres accusée d'atteinte à la sûreté de l'état et de collaborer avec les mouvements rebelles. Elle est détenue depuis plus d'une année à la prison centrale d'abord et elle a été emprisonnée dans la prison de Muyinga puis dans celle de Bubanza. Irangabiye a été arrêtée en date du 30 août 2022 par les agents du SNR. La chambre d'appel n'a pas donné une date précise pour la prononciation de la décision mais selon les avocats, elle a indiqué qu'elle va les contacter après la prise de cette décision. Ses avocats demandent que ce dossier retourne dans l'instruction car les tribunaux et la cour d'appel de Ntahangwa ont tenu en compte le premier interrogatoire de la journaliste au SNR. Eric Ntibandetse, avocat principal de cette journaliste parle de vice de procédures et demande la nullité des décisions prises et jugements rendus afin d'instruire le dossier à nouveau et libérer Floriane provisoirement et sans conditions.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A VIE

Un membre du parti CNL tué en commune Kanyosha, Bujumbura Rural

En date du 12 Janvier 2024, sur la sous-colline et colline Gisovu, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Rodrigue Irakoze, membre du parti du parti CNL, a succombé suites des tortures subies de la part des Imbonerakures, en date du 1^{er} janvier 2024. Selon des sources sur place, en date du 1^{er} Janvier 2024, des Imbonerakure munis de gourdins dont Stanislas Nduwimana, responsable des Imbonerakure en commune Kanyosha et le prénommé Canésius et d'autres Imboneakure qui portaient des tenues policières ont attaqué des gens majoritairement membres du parti CNL qui étaient en train de célébrer le nouvel an et ont commencé de les frapper. Selon les mêmes sources, Rodrigue Irakoze avait reçu plusieurs coups de bâton au niveau de la poitrine.

II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Une personne torturée en commune et province Kirundo

En date du 8 janvier 2024, sur la colline Nyange - Bushaza, commune et province Kirundo, le prénommé Jean Paul a été brûlé à l'essence sur son sexe, ses bras et côte par Emery Ndikumana, membre de la milice Imbonerakure et directeur de l'ECOFO Kavomo, DCE Kirundo. Selon des sources sur place, dans la nuit du 6 janvier 2024, des voleurs ont ravagé près que toute la ville de Kirundo et la voiture d'Emery a été vidée du carburant par Jean Paul et y avait laissé un de ses habits. Selon les mêmes sources, Jean Paul a été recherché et arrêté par des Imbonerakure, dirigé par Emery Ndikumana et a été brûlé avec l'essence, fouetté puis acheminé au cachot du parquet de Kirundo où il a été détenu sans aucun traitement. Emery a été aussi détenu en date du 13 janvier 2024.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/ OU PORTEES DISAPRUES

Une fille enlevée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 8 janvier 2024, vers 20 heures, au quartier Gasenyi, zone Gihosha, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Corinne Nizigama, âgée de 28 ans, a été enlevée par des agents du SNR.

Selon des sources sur place, Corinne venait du centre-ville de Bujumbura et elle rentrait à Gasenyi et à sa descente d'un bus de transport en commun à Gasenyi, elle a été embarquée manu militari dans un véhicule TI d'immatriculation B 058145 A de vitres teintés. Selon les mêmes sources, sa famille n'est pas au courant où elle a été conduite.

II.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une fille arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 8 janvier 2024, vers 9 heures, au centre Buhiga, commune Buhiga, province Karuzi, la pré-nommée Chadia, âgée de 19 ans, originaire de la colline Mwoya, zone et commune Buhiga a été arrêtée et incarcérée par la police au cachot du poste de police de Buhiga. Selon des sources sur place, la victime s'est rendue elle-même à la police après que la police avait fait un mandat d'arrestation de son amant. La victime avait été engrossée par le pré-nommé Venuste, âgé de 19 ans, originaire de la colline Rweya, zone et commune Buhiga et la grossesse avait déjà 6 mois. Le père de la fille avait exigé une somme de 150.000 fbu plus un engagement de la part de la famille du garçon d'entretenir la fille enceinte. Après un mois, le père de la fille l'a renvoyée chez l'auteur de la grossesse et les parents du garçon l'ont accueilli mais après deux semaines, le père de la fille a demandé aux parents du garçon de lui rendre sa fille et ces derniers lui ont refusé disant qu'il l'a envoyée par volonté et qu'ils ne peuvent pas la remettre. En date du 28 décembre 2023, le père de la fille s'est rendu chez le procureur pour se plaindre disant qu'il veut que sa fille retourne à la maison et qu'elle pourrait continuer ses études après avoir mis au monde et a reçu un mandat d'arrêt de la mère du garçon, Ndezwenayo. Quand la police voulait arrêter cette femme au marché de Buhiga, la population s'est opposée disant que ce n'est pas elle l'auteur de la grossesse. La famille du garçon a envoyé à la police cette fille enceinte en date du 8 janvier 2024 et on l'a incarcéré tout en cherchant comment attraper le jeune garçon mais la fille a refusé de dire où se trouve son mari.

III. DROITS CATEGORIELS

III.1. DROITS DE LA FEMME

Une femme tuée en commune Mugamba, province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 janvier 2024 indique qu'en date du 29 décembre 2023, sur la colline Coma, commune Mugamba, province Bururi, la pré-nommée Yvette a été tuée par son mari Charles Niyonizigiye. Selon des sources sur place, Yvette accusé son mari d'infidélité et elle a été battue avant d'être égorgée. Le présumé auteur a été arrêté par des policiers et incarcéré au cachot du poste de police de la commune Mugamba pour des raisons d'enquêtes. Selon les mêmes sources, cinq autres personnes sont aussi incarcérées dans ce cachot accusées de ne pas avoir alertées.

IV. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.